

Ouest France
25 05 2019

Le « verrou du Val de Loire », un site bientôt classé

Ses paysages ont inspiré William Turner. Entre Angers et Nantes, à l'aval d'Ancenis, le fleuve accueille un riche patrimoine. L'enquête publique de classement est ouverte.



Depuis la promenade du Champalud, la vue sur Oudon et Le Cellier.

CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Repères

Une mesure de préservation

La procédure de classement d'un site assure sa protection et sa mise en valeur. Aucun projet de construction, agrandissement ou démolition ne peut être mené sans une autorisation spéciale, du préfet pour les dossiers modestes, du ministre dans les autres cas. Dans un site classé, l'enfouissement des nouveaux réseaux et lignes est obligatoire. La pose de publicités et la création de nouveaux campings sont interdites.

Classer les lieux majeurs

Depuis novembre 2000, le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. En Pays de la Loire, la zone s'étend de Montsoreau à l'est, à Chalonnes-sur-Loire à l'ouest. « **Plutôt que de classer tout le périmètre labellisé par l'Unesco, la démarche a été de se focaliser sur les lieux remarquables** », explique David Cou-

zin, chef de la division « sites et paysages » au sein de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Cinq ensembles paysagers et patrimoniaux remarquables ont ainsi été classés dans le Maine-et-Loire : la corniche angevine en 2003, la roche de Mûrs en 2007, Le Thoureil-Saint-Maur en 2008, la confluence Maine-Loire et les coteaux angevins en 2010, l'abbaye de Fontevraud et ses abords en 2013. Un sixième site, la confluence Vienne-Loire, à cheval sur le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire, est en phase de classement.

Des promontoires remarquables

À hauteur des Ponts-de-Cé, la Loire quitte le Bassin parisien pour s'engager dans le Massif armoricain. Le relief des berges est plus irrégulier, des belvédères, des promontoires offrent des panoramas remarquables. La Corniche angevine et la Roche de Mûrs, placés dans le périmètre Unesco, sont déjà classées. À

l'ouest du périmètre, deux promontoires se distinguent : le Mont-Glonne à Saint-Florent-le-Vieil et Champtoceaux. Ces deux sites figurent sur la « **liste des sites majeurs restant à classer** », actualisée en février dernier. Cette liste indique les 350 sites de France et d'outremer jugés prioritaires par le gouvernement. Autour de Champtoceaux, le dossier du « verrou du Val de Loire » (voir carte ci-dessous) est bien avancé. Il est soumis à enquête publique jusqu'au 13 juin 2019 et pourrait aboutir en 2021.

Un véritable verrou

Souvent large, la vallée de la Loire connaît un resserrement rare à l'aval d'Ancenis. Deux massifs rocheux de près de 70 m d'altitude marquent la limite entre le Val de Loire et la Loire estuarienne. Le lit du fleuve se resserre, l'altitude se réduit, le débit augmente. Une dizaine de panoramas remarquables se distinguent sur les deux rives. Plusieurs d'entre eux ont été représentés par des grands pein-

tres comme l'Anglais William Turner. Sur la rive droite, se situent Oudon et les Folies Siffait. Sur la rive gauche, le coteau de Champtoceaux. Le site proposé au classement s'étend sur 1 400 hectares, et trois communes : Le Cellier et Oudon (Loire-Atlantique), Orée-d'Anjou (Maine-et-Loire).

Un patrimoine exceptionnel

Le site du verrou du Val de Loire est doté d'un patrimoine exceptionnel, dont une partie est déjà protégée au titre des Monuments historiques : l'ancien château et la ville close de Champtoceaux, les moulins pendus de Champtoceaux, la tour du château d'Oudon, les Folies Siffait au Cellier. Autres lieux témoins du passé et de l'action des hommes pour s'adapter à la Loire et son environnement : le village de marinières de la Patache, la tour crénelée de la Marlésière, la chapelle de Saint-Méen au Cellier, les coteaux viticoles de la Galloire, d'Oudon ou des Génaudières.

Yves SCHERR.

